

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_22

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **24**
De votants **28**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Domaine public -
Dénomination de
nouvelles voies et
mise à jour de la
nomenclature des
voies
Approbation**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Aurélié LE GUNEHEC

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de la
Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation
avait été faite le

20 septembre 2023

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélié LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Mes chers collègues,

L'urbanisation actuelle entraîne de façon récurrente la création, la modification de voies, ronds-points, squares et parkings ainsi que la régularisation de certaines dénominations qu'il convient de prendre en considération.

Ces changements sont à officialiser en séance du Conseil Municipal, permettant ainsi pour tous la mise à jour d'un référentiel fiable.

Les propositions émanent des élus représentant les secteurs concernés.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif des différentes propositions à prendre en compte, les nouvelles dénominations, ainsi que les différents plans y afférents.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable aux appellations figurant sur le document ci-dessous :

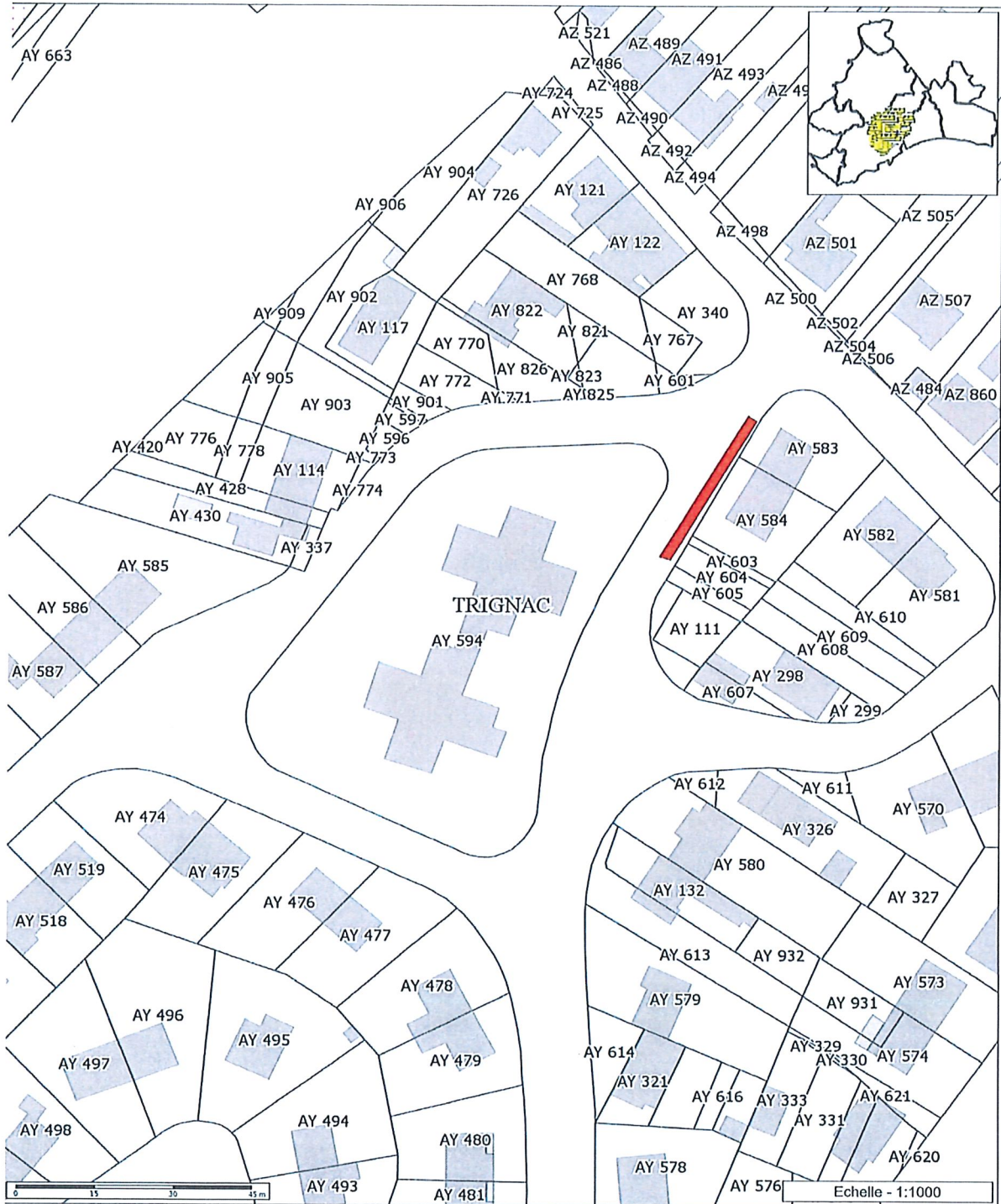
Nouvelles dénominations de voies

Modifications de voies

Conseil Municipal du 27 septembre 2023

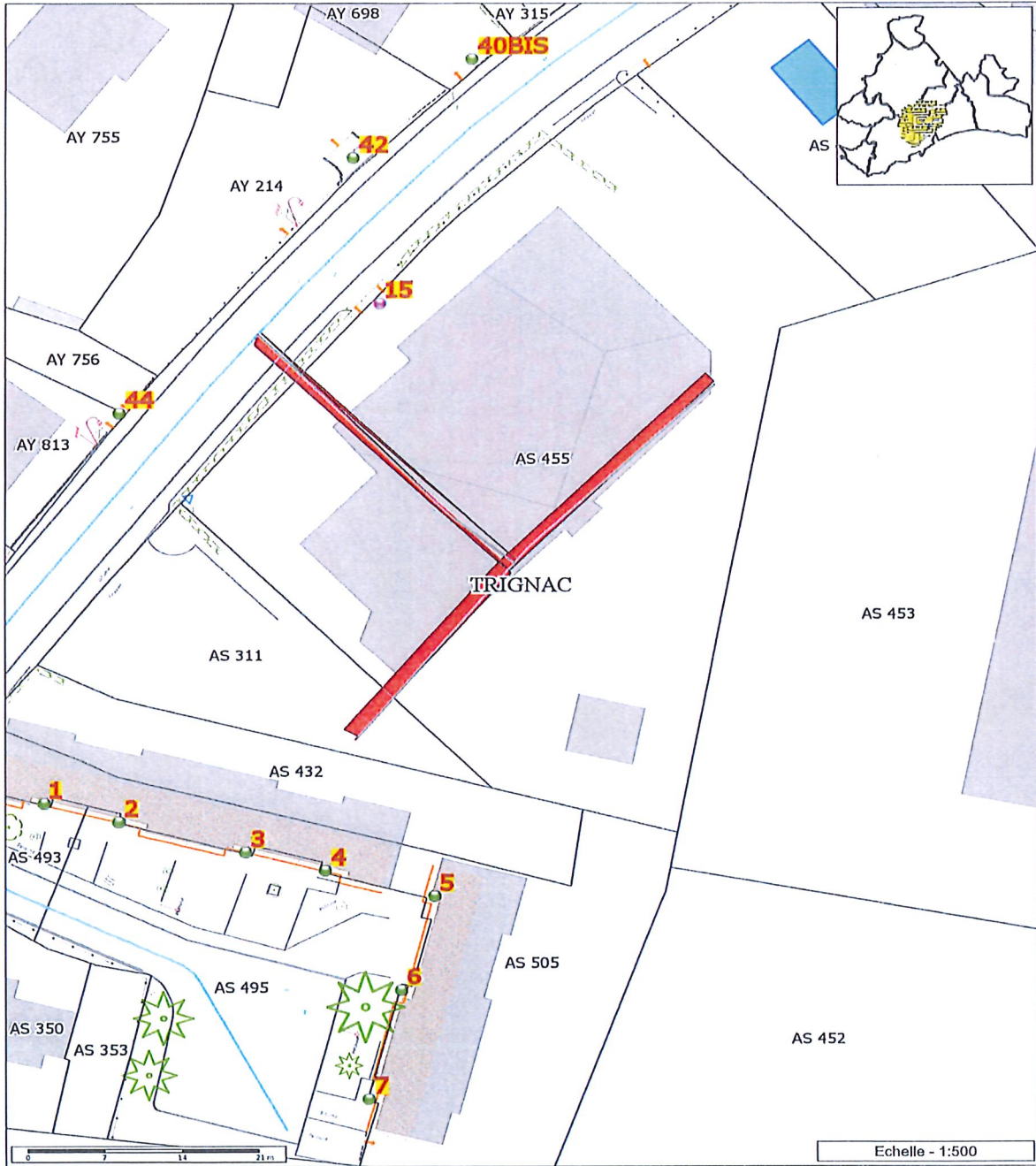
SITUATION	SECTEUR	VOIE A DENOMMER OU A MODIFIER	TYPE	PROPOSITIONS
Centre ville	La Gagnerie	Voie 1 commençant rue Emile Zola finissant en impasse	Voie communale	Plan 1 Voie 1 : Impasse Eugène Delacroix
Centre ville	Jules Verne	une erreur orthographique avait été faite lors de la dénomination de l'Allée Philéas Fogg	Voie communale	Plan 2 Voie 2 : Allée Philéas FOGG
Centre ville	La Gagnerie	Une erreur avait été faite lors de la dénomination de la rue Auguste Renoir. Il avait été intitulé avenue au lieu de rue		Plan 3 Rue Auguste Renoir

SITUATION	SECTEUR	VOIE A SUPPRIMER	PROPOSITIONS
Centre ville	La Gagnerie	Square Gavroche, commençant rue Auguste Renoir finissant voie sans issue, parcelle cadastrée AY 765	Le square n'existe plus du fait du projet ARTECO



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.

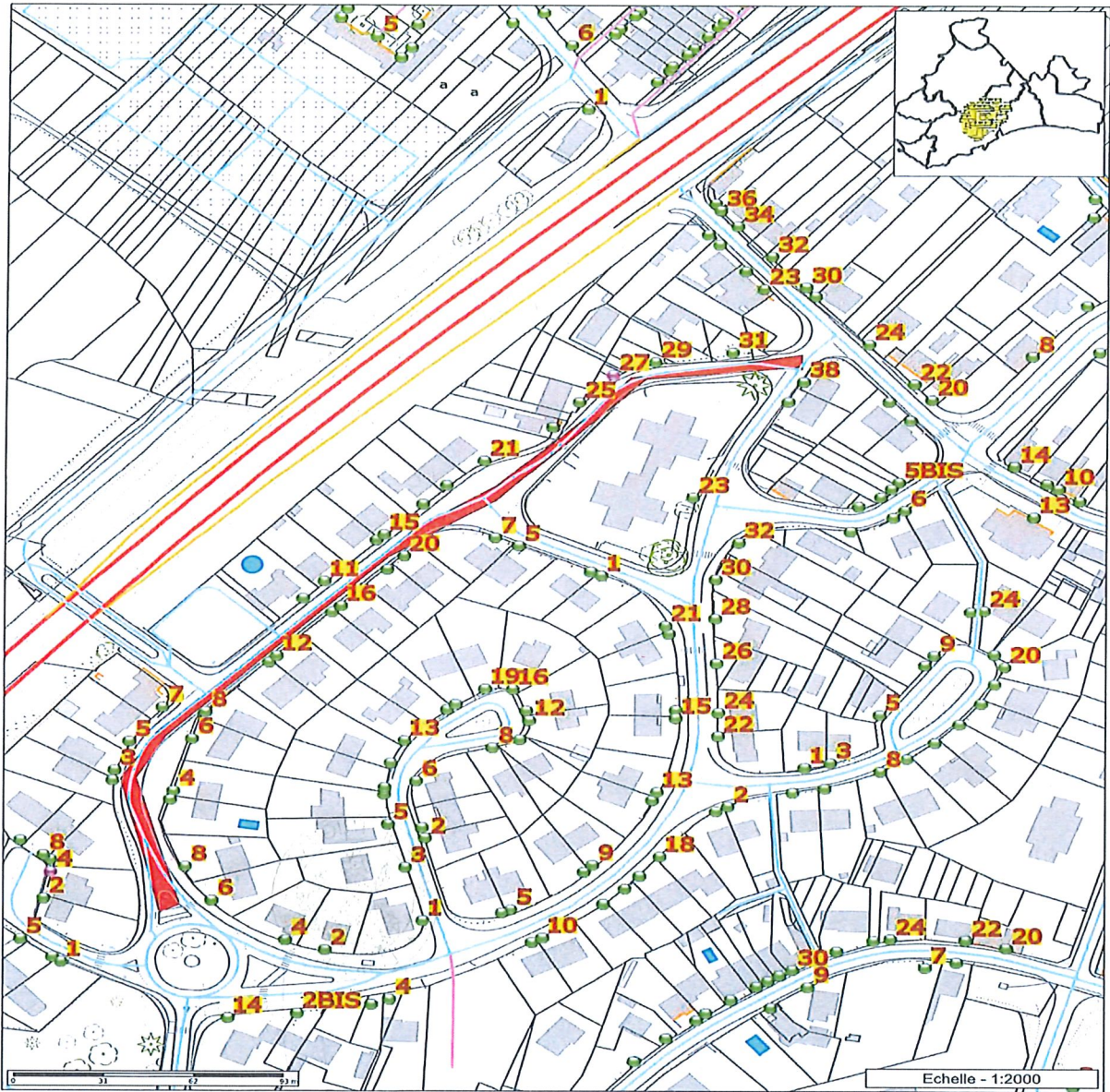
Commentaires
Voie 1 : Impasse Eugène Delacroix



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.



Commentaires
Voie 2 : Allée Phileas Fogg



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.



Commentaires
Voie 3 : Rue Auguste Renoir

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 12 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

Article 1 : d'acter les changements de dénomination des rues tels que décrits ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT